

CR GT exceptionnel DE L'ASFR du 20/02/2026

PERIL EN LA DEMEURE

Pour rappel : le budget 2025 de l'AGRAF a donné lieu comme chaque année à un budget prévisionnel pour l'année 2026.

Lors de l'AG de décembre 2025, le budget qui nous avait été présenté comme déficitaire était censé justifier une augmentation substantielle du prix du repas. Or ce budget a donné lieu à de nombreuses questions de notre part sans que des réponses ne claires soient apportées.

Les représentant-es des OS CGT et Solidaires avaient vivement protesté et refusé de voter ce budget et les augmentations de prix et avaient demandé une nouvelle assemblée en janvier afin d'étudier plus en détail le budget 2025.

L'ASFR a consenti à donner lieu non pas à une AG exceptionnelle mais à un groupe de travail mais il a été repoussé en février 2026, en voici le résumé.

L'année 2025 s'est avérée positive pour l'ASFR en terme de fréquentation, le niveau de fréquentation atteint 80 % de celui de 2019 et la prévision pour l'année 2026 est au même niveau.

Le nombre de repas servis en 2025 est de 1 659 917 (contre 1 619 419 repas servis en 2024) cela fait 40 498 de plus qu'en 2024 , c'est très correct.

La fermeture du restaurant Chevaleret pour travaux commencera en juillet 2026, le budget dédié a été mis en réserve 3 200 000 € (temps estimé des travaux 10 mois), cela va faire baisser la fréquentation mais l'ASFR espère que les rationnaires vont se reporter sur les cantines de Bercy.

Le ratio EGALIM est maintenu à 50 % ,ce qui est un très bon score dans la restauration collective mais avec le désengagement du ministère au niveau des subventions ,ce choix est de plus en plus onéreux.

L'EQUILIBRE BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2026 NOUS EST PRESENTE COMME ETANT EN PERIL

BUDGET

On nous avait expliqué que le regroupement des associations du ministère dédiées au logement, aux loisirs et à la restauration sous l'égide d'une fédération avait pour but de faire des économies d'échelle et d'assurer la survie des dites associations

Nous nous y attendions un peu mais il était difficile d'imaginer que la nouvelle configuration conduirait tout droit à une baisse immédiate des subventions.

Le choc est rude pour l'ASF Restauration, actuellement il manque une partie des subventions (a minima 1 200 000 €) qui figuraient dans le budget prévisionnel pour 2025, malgré un nombre de repas servis en hausse. Les subventions versées pour favoriser la mise en place de la loi Egalim n'ont pas été reconduites dans leur intégralité et cela se ressent. C'est la décision d'utiliser une reprise sur les fonds dédiés de 500 000 € qui empêche le résultat de l'année d'être à nouveau déficitaire.

Un gros effort a été consenti pour comprimer les charges de l'association, quasiment tous les postes de charges ont baissé.

Le résultat d'exploitation pour 2025 est un résultat à l'équilibre (de + 27 707 €) mais en utilisant la reprise sur fonds dédiés pour compenser (504 000 €)

Nous soulignons que le bilan n'est pas aussi catastrophique qu'il nous a été présenté à l'AG. De plus en décembre 2025 ,le budget de l'Etat n'était pas encore voté ,ce qui constituait un contexte sans précédent.

Mais selon M MARMIN, le budget prévisionnel 2026 a déjà été calculé avec la hausse des tarifs et il resterait déficitaire de -200 000 €. Il nous dit que le montant de la subvention en 2026 est plus que jamais incertain, elle est habituellement versée en 3 fois. En 2025 il n'y a pas eu de versement en octobre comme c'était la cas habituellement, ce qui a constitué un choc pour l'ASFR.

Il nous affirme que suite à un audit, il manque entre 1 € et 1,10 € par repas pour éviter le déficit et que c'est incompressible. Il avance que les autres restaurations collectives sont plus chères que l'ASFR. Il cite la mairie de Paris comme exemple.

Nous expliquons que cette augmentation des repas passe très mal auprès des usagers, et en particulier la facturation du pain ! Nous demandons si il est possible de revenir à minima sur cette décision.

On nous répond que le pain est facturé quasiment à prix coûtant (il coûte 18 centimes) et que cette mesure limite le gaspillage du pain qui était très important.

Je demande alors si cette augmentation peut être réitérée en juin suite à l'AG comme cela avait pu être suggéré. Il me répond que non mais qu'il ne peut faire aucun pronostic pour 2027 et que de nouvelles augmentations ne sont pas à exclure.

Concernant le coût « denrées », il était de 4,37 € en 2023, 4,48 en 2024, le coût estimé pour 2025 est de 4,55 €, la raison est plus le coût des produits EGALIM que l'inflation. Ça risque de grimper encore en 2026 : 4,60 € pour la prévision.

Nous demandons si il est possible de revenir sur la loi EGALIM pour essayer de maîtriser les coûts et éviter ainsi une augmentation continue des prix des repas. On nous répond que le ministère s'est engagé à appliquer la loi EGALIM et qu'il ne veut pas revenir en arrière mais en même temps il ne veut plus financer les surcoûts.

Quelle est cette politique d'un ministère qui s'enorgueillit de respecter la loi EGALIM « quoi qu'il en coûte », et d'un état aux abois du fait de l'incurie de ses dirigeants qui décide de réduire drastiquement les subventions, c'est donc l'usager au final, fonctionnaire d'état dont le pouvoir d'achat ne cesse de chuter qui paiera l'addition !

Quelle indignité !

La restauration collective reste un enjeu crucial dans un contexte où le pouvoir d'achat baisse sans répit et sans espoir de rattrapage immédiat et où il est essentiel pour les agents de bénéficier d'une nourriture de qualité à un tarif raisonnable, tarif qui ne cesse de grimper du fait de la baisse des subventions et donc plus généralement du désengagement de l'État vis à vis de ses fonctionnaires et de la mise à mal de l'action sociale.

C'est inadmissible !

Nous incitons nos collègues à signer la pétition contre les augmentations de tarifs, on peut la signer en ligne à partir d'un ordinateur personnel mais aussi en version papier auprès d'un militant syndical CGT, cette pétition sera remise le 10 mars lors d'un CDAS.